

# Sud éducation 34

Solidaires

L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !



✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

## Déclaration préalable Sud Education Hérault

### CDEN du 13 mars 2025

La valse des ministres continue, mais un cap est maintenu : celui de la destruction libérale du service public de l'éducation nationale. La situation dans de nombreuses écoles et collèges de l'Hérault ne cesse de se dégrader, faute de moyens suffisants. Malgré les dispositions punitives à leur encontre (baisse de 10% de la rémunération, jour de carence), les collègues sont de plus en plus nombreux et nombreuses à être obligé-es de s'arrêter, parfois définitivement, pour préserver leur santé. Une situation qui rappelle bien malheureusement, sous de nombreux aspects, celle d'un autre - feu - service public désormais privatisé. Souhaitons que les dépressions, les burn-outs et les suicides dans l'éducation nationale suivent une autre trajectoire que ceux de France Télécom, et que les Didier Lombard de l'Education Nationale ne fassent pas, ou plus, le choix du "harcèlement moral institutionnel" pour organiser le naufrage.

Cette année encore, nous ne pouvons que dénoncer, et déplorer le **manque criant de remplaçant-es**. L'expérience nous permet de bien connaître les conséquences : il faut tenir son poste, même malades, même épuisé-es, pour ne pas que les collègues récupèrent nos élèves ou que ceux-ci prennent du retard dans leurs apprentissages. Mais que ce soit clair : sur le long terme ce sont **l'épuisement général et le découragement qui guettent**, autrement dit le burn-out ou la démission. Et si l'on en croit les pénuries de candidat-es aux concours, l'objectif finira bientôt par être atteint : une éducation nationale désertée et en lambeaux, au profit d'une école privée dont l'actualité ne manque pas de nous faire connaître les vertus, n'est-ce pas monsieur Bayrou ? Face à cette situation qui exaspère les collègues comme les parents, l'administration ne fait rien.

Manque de moyens, toujours, pour l'**accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers**. La belle loi de 2005 n'est pas suffisante sans les moyens nécessaires pour l'appliquer convenablement et l'inclusion scolaire devient trop souvent une source de souffrance quotidienne pour les personnels comme pour les élèves. Les signalements, via tous les canaux possibles (syndicaux, RSST, informations préoccupantes, demande d'aide auprès de la hiérarchie...) se multiplient et attestent d'un nombre intolérable de situations de détresse. Face à cela, la réponse de l'administration n'est pas à la hauteur. Nous dénonçons toujours la **situation des RASED**, personnels qualifiés et appréciés des équipes pour

accompagner certains élèves aux besoins particuliers, mais dont le service est saboté, vidé de son sens pour l'amener à disparaître progressivement. Nous dénonçons évidemment le traitement fait aux AESH, déconsidéré·es, maltraité·es, mal formé·es et mal payé·es. Comme les RASED, ils et elles sont toujours plus victimes d'une logique d'économie de moyens, de mutualisation et de saupoudrage visant à masquer dans les statistiques une situation que l'on saurait honteuse aux yeux des parents d'élèves et de l'opinion publique. SUD Éducation ne cessera de défendre l'école pour toutes et tous, et se battra pour obtenir les moyens nécessaires pour la faire vivre dans des conditions dignes et efficaces. Tous les élèves ont droit à une scolarité de qualité et adaptée à leurs besoins mais, sans moyens, l'école inclusive n'est qu'un slogan !

**L'éducation prioritaire** est également dans une situation toujours plus déplorable : les moyens sont insuffisants, amputés en partie par des calculs de dotations discutables, de nombreux établissements scolaires, de nombreuses écoles ne bénéficient pas du classement en éducation prioritaire auquel ils auraient droit en raison de leur indice de positionnement social. Le sujet des inégalités territoriales est un sujet central pour l'école, la carte de l'éducation prioritaire doit être revue : des écoles comme celles d'Agde ou de la cité Gély à Montpellier doivent être intégrées au dispositif d'éducation prioritaire, tout comme la future école de la Paillade (Hypatie) dont la situation n'est toujours pas claire, pour les collègues comme pour les familles qui y mettront leurs enfants.

Concernant l'**amiante**, les collectivités (mairies et conseil départemental) doivent pleinement prendre leurs responsabilités en fournissant le document technique amiante à jour, en prenant des dispositions nécessaires pour la signalétique et la surveillance périodique, en engageant enfin les mesures correctives nécessaires. Trop souvent, les alertes et les obligations en la matière ne sont pas assez prises au sérieux et il faut batailler pour obtenir les DTA, auxquels les occupants et représentants du personnel doivent pourtant avoir accès.

**L'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS)** est essentielle à la fois pour protéger les enfants des violences sexuelles et sexistes, pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations, mais aussi pour préparer la société égalitaire, inclusive, démocratique et juste de demain. Face à la désinformation organisée par l'extrême droite et aux pressions exercées sur les personnels sur internet et parfois sur le terrain, les représentants de l'Etat et de l'Éducation Nationale doivent soutenir les personnels et œuvrer à faire connaître la vérité sur l'EVARS. Nous ne laisserons pas un bout de terrain à l'extrême droite dans cette bataille pour l'égalité et l'émancipation de toutes et tous !

L'intérêt des élèves disparaît sous des objectifs de "rentabilité" et des statistiques d'apparat : regardez ce taux d'élèves accompagnés ! Regardez ce rapport "H/E" en hausse d'un dixième ! Quid des inégalités territoriales et sociales ? Quid du nombre d'accidents de service et de fiches RSST ? **L'Éducation nationale est un service public et un travail humain, dont la substance ne saurait se réduire à des statistiques soigneusement choisies pour masquer l'urgence de la situation.** Les personnels doivent être entendu·es, et pour cela, ils et elles doivent être écouté·es. L'État et ses institutions doivent assumer leurs responsabilités légales, celle de garantir la santé et la sécurité de toutes et tous ainsi que la qualité d'un service public d'éducation de qualité.